



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

P.R.E.J. de BORDEAUX

Le 26 janvier 2023

DIRECTEUR OU MÉDECIN ? L'ART DE LA RECONVERSION...

2023 dans la continuité de 2022, pas un jour sans que le Directeur des Équipes de Sécurité Pénitentiaire (D.E.S.P.) ne trouve quelque chose à redire ou encore à imposer.

Voilà maintenant plus de 6 mois que le D.E.S.P. a pris ses fonctions au sein de la D.I.S.P. Bordeaux. 6 mois de révolution à vouloir imposer tout et n'importe quoi, qu'importe les conséquences : les extractions doivent être réalisées... et ce, quoi qu'il arrive !

Après le retour des "escortes à deux agents", les rajouts d'extractions, sans effectif, la veille pour le lendemain, les cadences infernales et la dernière tentative en date d'imposer des missions sur 5 jours (!!!!!), voilà maintenant que notre Directeur s'autoproclame médecin en choisissant de valider ou non les jours de "garde d'enfants" posés légitimement par des surveillants.

A plusieurs reprises celui-ci les refuse, sous prétexte de nécessité de service, alors que les agents sont dans tous les cas absents et que le service n'est pas du tout impacté...

Il est bon de rappeler que la nécessité de service doit faire l'objet d'une motivation écrite objective au cas par cas du chef de service, comportant les considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de la décision.

Quand les agents n'ont pas le choix, quand les conjoint(e)s n'ont droit à aucun jour d'absence rémunéré ? La famille avant le travail vous me direz vous !? Non, pas pour tout le monde !

Comment remettre en cause des certificats médicaux établis par des médecins diplômés imposant une surveillance quotidienne auprès d'un enfant malade ? Mais oui évidemment, les agents sont heureux d'avoir un enfant malade....

Faut-il se présenter sur son lieu de travail avec son enfant malade pour faire comprendre à monsieur le Directeur la problématique ?

Les conséquences : absence injustifiée, retenues sur salaire...

Cette même nécessité de service, rapidement oubliée quand il s'agit de réduire l'effectif de l'équipe d'extraction en service au palais de Bordeaux, et ce, qu'importe le nombre de détenus à extraire, pour avant tout ne pas impacter le taux d'impossibilité de faire (I.D.F.) !

Si monsieur le Directeur était tout aussi réactif à signaler aux juridictions leur retard incessant des débuts d'audiences mettant à mal tous les plannings de P.R.E.J. de Nouvelle Aquitaine confondus, l'encadrement pourrait un peu souffler sur les modifications intempestives se comptant parfois en dizaine par jour.

Le S.P.S. appelle donc notre Directeur de cesser toute décision arbitraire et d'arrêter de brandir la carte de la sacro-sainte "nécessité de service" de surcroît lorsque les arguments ne tiennent pas la route.